



PLUNERET, le 29 Octobre 2019

Le Maire de PLUNERET
A
Mme PETIT-PIERRE Claudine
Commissaire enquêtrice.

OBJET : OBSERVATIONS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOLET Eaux usées. Du 7 Octobre 2019 au 6 Novembre 2019.

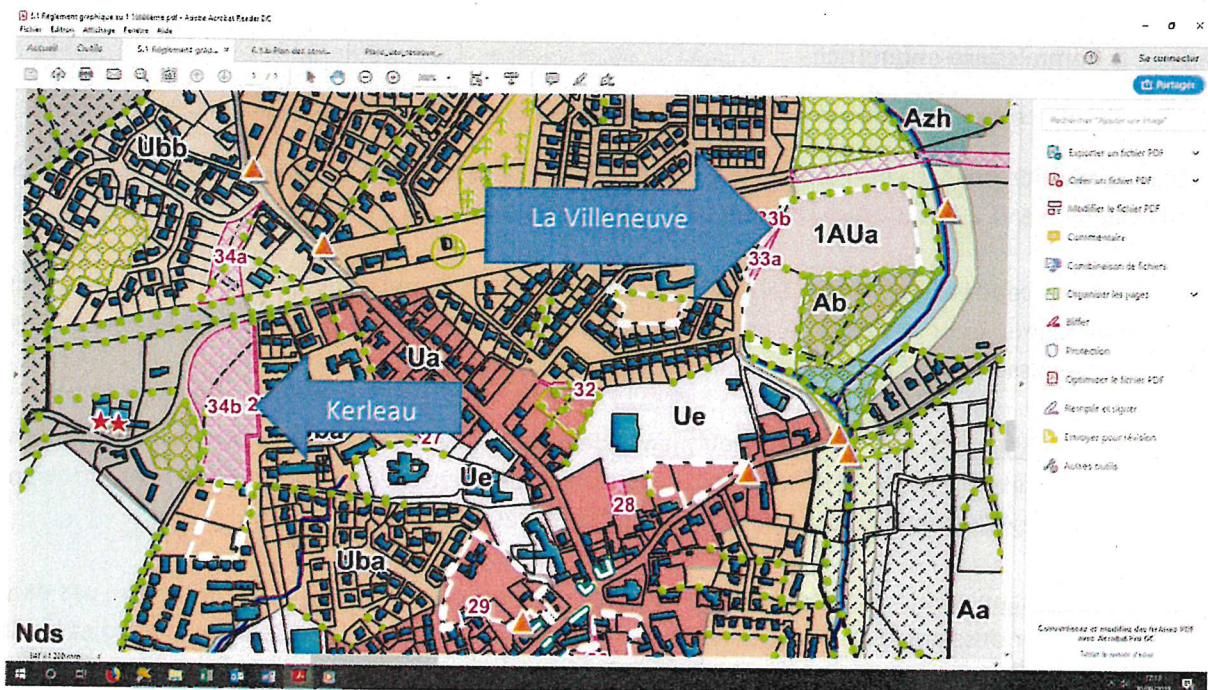
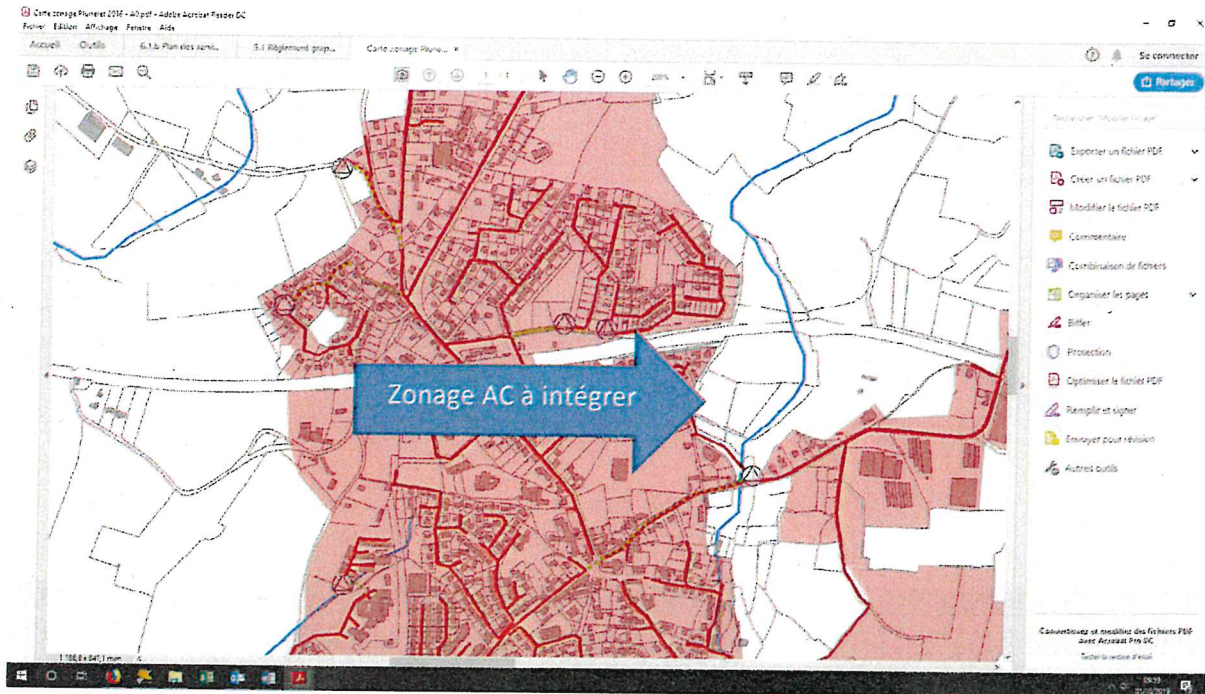
Madame la Commissaire-enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite apporter les observations suivantes :

1. Dans la révision du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 27 Février 2019, 1 zone 1AUa a été instaurée à la Villeneuve et 2 zones 1AUB ont été délimitées à Mériadec :
 - 1.1. Dans le centre ville 1 zone 1AUa a été instaurée à la Villeneuve (voir plan ci-dessous) et un aménageur nous a présenté un avant-projet d'environ 63 lots, hors sur le plan de zonage d'assainissement collectif ce secteur n'est pas intégré au plan.
 - 1.2. Au Clos Braguère, 3^{ème} tranche, (voir plan ci-dessous). Au vu du plan de zonage EU, le périmètre en assainissement collectif n'englobe pas tout le périmètre de la zone 1AUB. Hors un avant projet de 43 logements est à l'étude sur ces parcelles.
 - 1.3. A Kergohanne (voir plan ci-dessous) une zone 1AUB a également été définie et n'entre pas dans le secteur desservi en assainissement collectif, hors nous avons à l'étude un avant projet de 45 logements sur ce périmètre qui doit faire l'objet d'un permis d'aménager en novembre 2019.

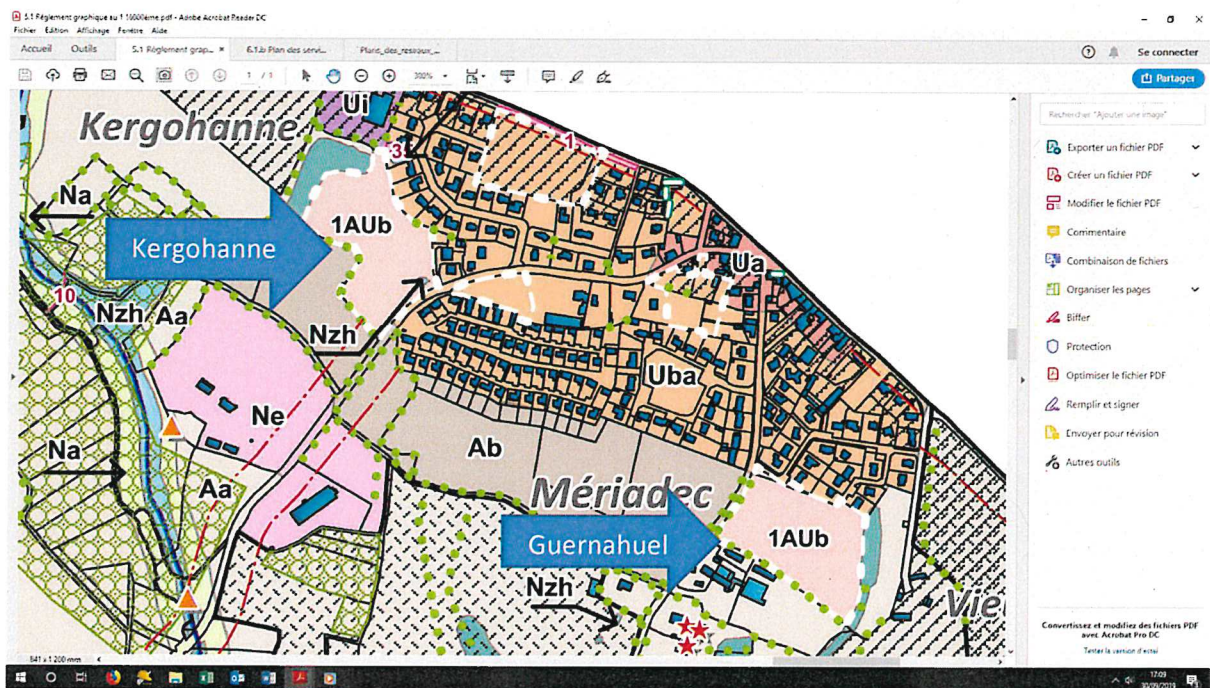
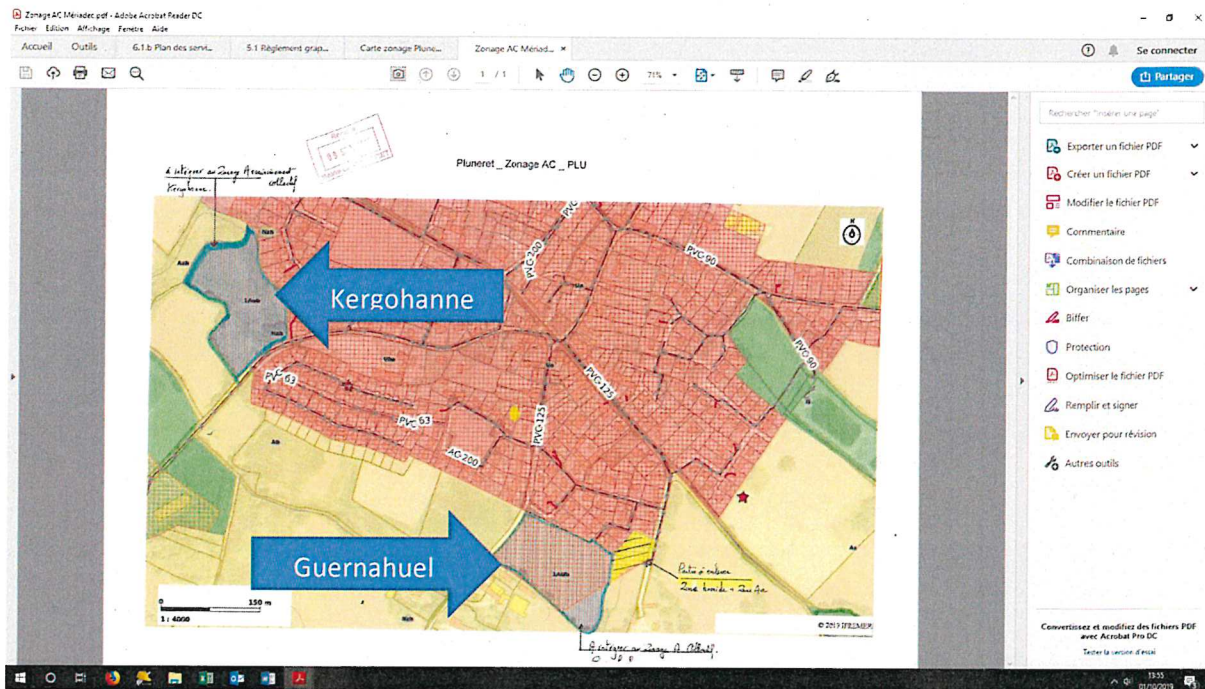
Aussi nous vous sollicitons pour une modification du périmètre du zonage d'assainissement collectif, à savoir :

1. Intégrer la zone 1AUa de la Villeneuve en assainissement collectif



Dans l'étude d'assainissement collectif, il est prévu d'étendre le réseau au hameau de Kerleau. Pour information ce secteur est classé en zone Agricole Aa au PLU approuvé le 27 février 2019. Par contre une longère non rénovée à ce jour et plusieurs logements pourraient être intéressés par cette extension. Aussi nous avons invité les propriétaires de ce hameau à consulter le dossier pour émettre leur avis.

2. Agrandir le périmètre sur la partie sud du secteur de Guernahuel (lotissement le Clos braguère 3^{ème} tranche) et diminuer la partie Est.
3. Intégrer la zone 1AUb de Kergohanne à MERIADEC



Aussi après avis de la commission Urbanisme et du bureau municipal, un avis favorable a été donné pour l'extension du secteur de Kerleau, en privilégiant toutefois l'extension du réseau d'assainissement collectif dans les zones 1AU (constructibles) délimitées au PLU approuvé le 27 Février 2019, à savoir le secteur 1AUa de la Villeneuve, et les secteurs 1AUB de MERIADEC (Kergohanne et Guernahuel -3^{ème} tranche du Clos braguère- à modifier).

Je vous prie de croire, Madame la Commissaire enquêtrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Franck VALLEIN

